

Appel à projets 2017 – Coopération Nord-Sud Commune de Schaerbeek

La Commune de Schaerbeek souhaite encourager les initiatives locales au bénéfice de la coopération au développement, dans une optique de contribution à des rapports nord-sud plus justes et de conscientisation de la population schaerbeekoise aux enjeux de la solidarité internationale. Pour ce faire, la commune s'est dotée d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir des projets de Coopération Nord-Sud.

Les associations ou ONG menant des actions en matière de solidarité internationale sont invitées à faire part de leurs projets, qui pourront recevoir un soutien financier après examen de leurs dossiers par une commission d'avis.

Le présent appel à projets vise à préciser la procédure à suivre en 2017 pour solliciter un subside. Pour plus d'informations, vous êtes invité à prendre connaissance du règlement communal fixant les conditions d'attribution du subside, téléchargeable sur le site internet communal (www.schaerbeek.be).

1. Principe général

Le présent appel à projets vise à encourager les initiatives locales de **sensibilisation** du public schaerbeekois à la solidarité internationale, **et/ou** de **coopération** au développement dans un pays en voie de développement.

Par « **initiatives locales de sensibilisation** » sont entendues les activités informatives ou éducatives, qui permettent aux citoyens de mieux appréhender tant les réalités que rencontrent les pays du Sud que les rapports entre le Nord et le Sud, notamment dans leurs aspects de lutte contre la pauvreté, de contribution à la paix, ou encore de promotion de la tolérance envers les autres cultures. Ces activités **doivent se dérouler sur le territoire de la Commune de Schaerbeek, et viser un public schaerbeekois.**

Une « **action de coopération au développement** » est une activité ponctuelle se déroulant dans un pays en voie de développement, selon la liste des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par l'Etat fédéral et consultable sur leur site via le lien :

http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/pays_regions/.

Quelques remarques :

- Les associations requérant un subside pour un *projet de coopération au développement à l'étranger* devront posséder leur siège social à Schaerbeek.
- Le projet pour lequel un subside est demandé peut prendre différentes formes, et viser des objectifs divers (social, éducatif, culturel, de loisirs,...), pour autant que le contenu touche à la solidarité internationale.

- A noter que ne seront pas acceptés les projets dont le caractère est essentiellement financier, commercial, ou qui consistent en une levée de fonds.
- Le montant maximal accordé à un projet sera de 3.900 euros.

2. Procédure

Toute asbl, association de fait, association de jeunes, ONG, etc., a la possibilité de soumettre un dossier de demande de subsides.

- a. Le **formulaire de demande** (cf. annexe), adéquatement complété, sera transmis à l'administration communale. Le cas échéant, les statuts et le bilan financier seront fournis. Si l'association bénéficie d'autres subsides, il est demandé de le mentionner.

Ce dossier sera envoyé **en deux exemplaires** avant le 23 juin 2016 à l'adresse suivante :

Service Solidarité
Hôtel communal
Place Colignon, 1
1030 Schaerbeek

- b. Les dossiers seront **examinés par une commission d'avis** composée de l'Echevin en charge de la Coopération Nord-Sud, d'un membre du service solidarité et d'un membre externe, professionnel de la coopération au développement.
- c. Un **rapport de suivi** sera fourni après la fin de l'action, qui contiendra : le décompte financier ainsi que toutes les pièces justificatives et un rapport d'activité présentant l'action réalisée et ses résultats.
- d. Le subside sera versé en **deux tranches** : la première(80% du montant total) après approbation du dossier par le Collège des Bourgmestre et Echevins, et la seconde (les 20% restants) après réception et validation du rapport d'activité.

Remarque : il est demandé aux bénéficiaires des subsides d'indiquer dans toute publicité ou publication en lien avec la réalisation du projet le logo de la Commune de Schaerbeek, accompagné de la mention « Avec le soutien de la Commune de Schaerbeek ».

3. Echéances

- Date de publication de l'appel à projets : 23 mai 2016.
- Date de remise des dossiers : 23 juin 2016.
- Sont éligibles des projets se déroulant entre le 31 octobre 2016 et le 30 octobre 2017.

Commune de Schaerbeek

Formulaire de candidature – Projet de sensibilisation – 2017



Nom de l'organisme	
Titre de l'activité	

I. Données générales

Nom (complet) de l'organisation	
Statut juridique	
Date de création	
Adresse	
Site Internet – Page Facebook	
Compte bancaire + nom du titulaire	
Pour les associations de fait : veuillez mentionner les nom et adresse de 3 membres	1) 2) 3)
Nom, numéro de téléphone et courriel de la personne responsable du dossier	

II. Informations liées à l'association et au projet

a. Quel est le nom du projet ? Quelle est sa thématique générale ? Qui est le public-cible ?

b. Quels sont les objectifs poursuivis ?

c. Description générale de l'activité

d. Organisation concrète de l'activité : quand et où a-t-elle lieu ? Combien de participants ? Un droit d'inscription est-il demandé, et si oui, à combien s'élève-t-il ?

e. Financement du projet :

- Quel est le budget global du projet ?
- Quel est le montant du subside demandé à la Commune de Schaerbeek ?

III. Budget prévisionnel

Prière de détailler dans le tableau ci-dessous les recettes et dépenses planifiées pour le projet, y compris si le financement se fait par d'autres sources de subventionnement.

Recettes		Dépenses	
Origine	Montant	Affectation	Montant
Commune de Schaerbeek			

Commune de Schaerbeek

Formulaire de candidature – Projet de coopération au développement – 2017



Nom de l'organisme	
Titre de l'activité	

I. Données générales

Nom (complet) de l'organisation	
Statut juridique	
Date de création	
Adresse	
Site Internet – Page Facebook	
Compte bancaire + nom du titulaire	
Pour les associations de fait : veuillez mentionner les nom et adresse de 3 membres	1) 2) 3)
Nom, numéro de téléphone et courriel de la personne responsable du dossier	

II. Informations liées à l'association et au projet

- a. Quel est le nom du projet ? Où a-t-il lieu (pays, région et ville) ?

- b. Quel est le problème identifié sur place ? Et quelle est la solution que votre projet propose d'apporter ?

- c. Qui sont les bénéficiaires du projet ? Organisez-vous un partenariat avec les acteurs locaux ?

- d. Existe-t-il un lien entre le porteur du projet et le lieu où le projet aura lieu ? Si oui, lequel ?

- e. Financement du projet :
 - Quel est le budget global du projet ?
 - Quel est le montant du subside demandé à la Commune de Schaerbeek ?
 - A quelle fin le subside sera-t-il utilisé ?

IV. Budget prévisionnel

Prière de détailler dans le tableau ci-dessous les recettes et dépenses planifiées pour le projet, y compris si le financement se fait par d'autres sources de subventionnement.

Recettes		Dépenses	
Origine	Montant	Affectation	Montant
Commune de Schaerbeek			